



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11/03/2026

### FRANCE 2030 : 2 PREMIERS LAURÉATS DE NOUVEAUX PETITS RÉACTEURS NUCLÉAIRES INNOVANTS

**A l’occasion du Sommet sur l’énergie nucléaire, pour « une énergie nucléaire sûre et accessible pour tous », les deux premiers lauréats du dispositif « Premiers réacteurs innovants » de France 2030 ont été annoncés, permettant de mobiliser plus de 180 millions d’euros d’investissement dans ces projets.**

Pour atteindre la neutralité carbone d’ici 2050, le Gouvernement agit pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans les transports, l’industrie, l’agriculture et le logement. Cela passe par la maîtrise de la consommation d’énergie et par la substitution des combustibles fossiles par des énergies décarbonées. **Le déploiement de projets nucléaires continue de s’inscrire comme un choix pertinent face à l’urgence climatique.** Les rapports du GIEC et de l’Agence internationale de l’énergie (AIE) montrent que l’atteinte des objectifs climatiques à horizon 2050 requiert, pour certains scénarios, **le doublement de la capacité de production d’énergie nucléaire d’ici à 2050**, ce qui témoigne de la pertinence et de l’intérêt de cette énergie à moyen terme.

En 2025, le parc nucléaire français a confirmé son retour en force après une production impactée par la découverte de corrosion sous contrainte sur certaines unités en 2022. **La production nucléaire est ainsi passée de 279 TWh en 2022 à 320 TWh en 2023, puis à près de 362 TWh en 2024 et 373 TWh en 2025**

Au-delà de la construction de nouveaux réacteurs EPR2 **et de la poursuite du fonctionnement du parc nucléaire existant, tant qu’il respecte les exigences de sûreté**, la France investit depuis trois ans de manière massive et durable dans l’innovation, la formation et la recherche au sein de la filière nucléaire. Le plan France 2030 a ainsi prévu le déploiement d’1 Md€ de soutien public. **L’objectif : préparer notre avenir énergétique, préserver nos savoir-faire et nos technologies à long terme, et apporter de nouvelles réponses aux enjeux spécifiques que pose l’énergie nucléaire.**

## L'APPEL À PROJETS « RÉACTEURS NUCLÉAIRES INNOVANTS » DE FRANCE 2030

France 2030 ambitionne ainsi le développement de nouveaux réacteurs déployés au début de la décennie 2030, centrée sur des réacteurs nucléaires innovants. Ces nouveaux réacteurs viendront compléter l'offre française constituée par les EPR (*European Pressurized Reactors*) avec des réacteurs de plus petite capacité (de 3 à 50 fois moins puissants que les EPR), permettant de fournir de la chaleur et/ou de l'électricité.

Ces nouveaux concepts de réacteurs doivent ainsi permettre d'introduire des innovations dans la filière nucléaire française, qu'il s'agisse de développer la production combinée d'électricité, de chaleur et/ou d'hydrogène, de favoriser la fermeture du cycle du combustible nucléaire, d'améliorer la gestion des déchets radioactifs, en permettant la réduction de leurs volumes ou activités, ou d'améliorer la compétitivité de l'énergie produite, la sûreté ou la sécurité nucléaires.

**Au total, onze projets ont été sélectionnés en 2023 lors de la phase 1 de l'appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants » de France 2030, soutenus pour un montant de 129,8 M€, ainsi que le projet « Nuward » porté par le groupe EDF.** Les technologies innovantes de réacteurs modulaires ainsi retenues se répartissent en dix projets de réacteurs de fission (réacteurs rapides au sodium et au plomb, réacteurs rapides aux sels fondus, réacteurs haute température, réacteurs à eau légère) et deux projets de réacteurs de fusion (confinement magnétique, confinement inertiel).

Pour accompagner ces nouveaux acteurs dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets, l'Etat a confié au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), sous la tutelle des ministères chargés de l'industrie et de l'énergie, de la recherche, et de la défense, un rôle clef d'accompagnement et d'expertise scientifique et technique de leurs projets, pour faire bénéficier à ces nouveaux acteurs du patrimoine scientifique riche de la filière nucléaire française. Le soutien technique fourni par le CEA est soutenu par France 2030 pour un montant total d'aide de l'Etat de 27,8 M€. Au-delà du soutien technique, les entreprises du secteur nucléaire peuvent bénéficier d'un accompagnement de l'écosystème public nucléaire français, via :

- la mise à disposition de sites
- un accompagnement sur le cycle du combustible
- un accompagnement en matière de sûreté et de sécurité
- la mise à disposition de codes de calcul nucléaire français
- un accompagnement des projets dans leurs démarches à l'international

## CALOGNEA ET JIMMY : LES 2 PREMIERS LAURÉATS DU TEMPS 2 DU DISPOSITIF « RÉACTEURS NUCLÉAIRES INNOVANTS »

Deux projets (Calogena et Jimmy) ont été sélectionnés pour des financements complémentaires (en subventions et en avances remboursables), qui servent en particulier à financer les étapes d'avant-projet détaillé, c'est-à-dire la conception finale du réacteur avant le déploiement opérationnel d'une première unité. Parmi les projets les plus matures, ces deux initiatives visent à déployer des réacteurs calogènes à destination des réseaux de chaleur urbains et de l'industrie.

### CALOGENA

La société CALOGENA ambitionne de développer, de construire et d'exploiter des réacteurs nucléaires modulaires calogènes d'environ 30 MW thermique pour fournir de la chaleur décarbonée à des réseaux urbains. Le projet vise la réalisation d'études ingénierie portant sur le design d'un réacteur thermique avec une température de sortie de 70 à 110°C, sur la base du design globalement éprouvé des réacteurs de recherche. La température plus faible que les réacteurs nucléaires destinés à la production

d'électricité permet en particulier de limiter les contraintes et les risques liés aux équipements sous pression, facilitant leur implantation à proximité des grandes agglomérations disposant de réseaux de chaleur.

L'attribution d'une aide France 2030 dans le cadre du temps 2 et la levée de fonds en cours, dont la finalisation est attendue dans les prochaines semaines, permettront à l'entreprise d'accélérer le développement de son réacteur calogène à destination des réseaux de chaleur urbains et de se projeter à l'export.



La société JIMMY ENERGY SAS (JIMMY), ambitionne de développer, commercialiser et exploiter un petit réacteur innovant d'environ 60 MW thermique, pour la production de chaleur industrielle décarbonée à 450 °C. Une telle température permet en particulier de servir de nombreuses applications industrielles, en particulier dans le secteur de la chimie. Le réacteur haute-température de Jimmy utilisera un combustible à base d'uranium enrichi sous forme de particules TRISO, destiné à augmenter la sécurité. La société Jimmy a réalisé en 2025 une phase d'analyse de coûts détaillée, permettant d'évaluer le coût de la chaleur et de proposer des modifications de design permettant de s'assurer d'un coût compétitif. Les principaux clients de Jimmy devraient être des industries énérgo-intensives, leur permettant de réduire l'écart de compétitivité énergétique entre l'Europe et le reste du monde.

Le financement permis par l'aide de France 2030 dans le cadre du temps 2 contribuera à la finalisation des études de son réacteur et le lancement de la phase industrielle. Le premier réacteur pourrait être opérationnel en 2032.

D'autres projets sont en cours d'instruction et d'autres soutiens pourront être accordés aux entreprises ayant bénéficié de soutien public lors de la phase 1 dans les prochains mois, afin de permettre aux projets les plus prometteurs d'aboutir à des réalisations industrielles, au développement de briques technologiques cruciales, ou au déploiement d'infrastructures de recherche.

#### Contacts presse :

Secrétariat général pour l'investissement : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr) – 01 42 75 64 58

Bpifrance : [presse@bpifrance.fr](mailto:presse@bpifrance.fr)

#### **À propos de France 2030 :**

- **France 2030 traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les

porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [https://www.gouvernement.fr/france-2030/@SGPI\\_avenir](https://www.gouvernement.fr/france-2030/@SGPI_avenir)

## **A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) - <https://presse.bpifrance.fr/> - *Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) :*  
*@Bpifrance - @BpifrancePresse et sur LinkedIn*